



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport du Conseil communal au Conseil général

concernant

la création d'une commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Le Conseil communal a l'avantage de requérir de votre Autorité la création d'une commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial, ceci conformément à l'article 127 du Règlement général de commune, du 19 février 2009.

2 Développement

Dès la rentrée scolaire 2011-2012, le concordat scolaire romand et HarmoS, acceptés par le Grand Conseil en 2008, déploieront leurs effets en obligeant les communes neuchâteloises à adapter leurs structures et services d'ici à 2014.

La liste suivante, tirée du site de l'Etat de Neuchâtel* fait état des conséquences qui découleront de ces accords, à savoir des changements d'ordres :

1) structurel

- l'âge fixé pour l'entrée à l'école obligatoire
- le découpage par cycles de la scolarité entre les degrés primaire et secondaire
- la durée de ces degrés
- la participation au monitoring du système
- les horaires-blocs
- l'offre appropriée de structures de jour
- la coopération pour la formation initiale et continue des enseignants
- la coopération pour la formation des cadres scolaires

2) pédagogique

- les objectifs prioritaires d'apprentissage et les moyens d'enseignement
- l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère dès le degré 7 (5e année actuellement)
- l'offre appropriée d'un enseignement d'une troisième langue
- le soutien aux cours de langues et de cultures d'origines pour les élèves migrants
- les portfolios recommandés par la CDIP
- les tests de référence sur la base des standards nationaux

* <http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=8739>

Si les communes n'ont pas à se pencher sur les aspects pédagogiques de la réforme, il leur incombe par contre de répondre aux changements et adaptations d'ordre structurel, pour un point au moins, à savoir de garantir une offre appropriée des structures de jour.

Actuellement, dans la commune de la Tène, nous pouvons compter sur une structure d'accueil extrafamilial de la petite enfance. A titre privé, Mmes Isabelle Walther et Katia Manoukian dirigent une crèche pour les enfants de 0 à 4 ans. Elles mettent également à disposition quelques places pour l'accueil parascolaire d'écoliers de 4 à 12 ans. La commune loue des locaux à la crèche Les Moussaillons au premier étage de la CSUM.

On constate toutefois que le nombre de places offertes aux écoliers devient insuffisant, vu les demandes de plus en plus nombreuses qui ne peuvent être satisfaites.

Le Conseil communal a cependant été approché par Mme Sylvie Nicoud de Thielle qui souhaiterait louer l'ancien bureau communal de Thielle-Wavre pour y créer une crèche avec quelques places pour l'accueil parascolaire. L'adaptation des locaux est actuellement à l'étude.

Jusqu'à ce jour, l'Office de l'Accueil Extra-Familial a accepté que Les Moussaillons abritent simultanément deux types de structures : une crèche et une structure d'accueil parascolaire. Le même office n'accepte par contre pas un développement de cette deuxième et souhaite qu'il soit offert aux écoliers un espace spécifique ; il en ira de même du projet de Wavre.

Sur le territoire de la commune de La Tène, il est dénombré à l'heure actuelle 422 enfants en âge de scolarité primaire (y compris les élèves de l'école enfantine). En outre, diverses estimations laissent à penser que cinquante à soixante familles devraient être intéressées par un service d'accueil parascolaire.

Une structure d'accueil parascolaire reçoit les élèves avant l'école, au repas de midi et après l'école. Ils y jouent, y mangent, y font leurs devoirs et y sont occupés par diverses activités !

Afin de cibler au mieux les besoins de notre population et d'adapter nos structures à l'évolution de l'école, le Conseil communal propose au Conseil général la création d'une commission d'étude composée de six membres (deux par partis et groupe présents au Conseil général) conseillers généraux ou non, mais particulièrement intéressés par la problématique de l'accueil extrafamilial, et dont les buts devraient être les suivants :

- évaluer les besoins de la population en matière d'accueil extrafamilial
- établir un cahier des charges d'une structure d'accueil parascolaire adaptée à notre commune
- déterminer le type de structure (publique ou privée) à créer
- évaluer l'offre de locaux disponible sur le marché

Lors de ses travaux, la commission ad hoc disposera de l'appui du Conseil communal, en particulier du conseiller communal responsable du dicastère, et de l'administration communale, notamment pour organiser des rencontres et des échanges avec la(les) structure(s) de l'accueil extrafamilial en place ainsi qu'avec les offices concernés de l'Etat, pour mener une enquête de besoins auprès de la population, etc.

S'agissant du calendrier envisagé, une restitution du rapport final de la commission ad hoc à la fin de l'année scolaire 2010-2011 serait opportune, compte tenu d'une part du rythme imprimé par la mise en œuvre du concordat scolaire romand et d'HarmoS, mais également de l'émergence d'un projet de crèche à Wavre.

3 Conclusion

Au vu des arguments développés ci-dessus, le Conseil communal vous prie de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'entrer en matière sur l'étude d'un concept communal de l'accueil extrafamilial par une commission ad hoc, en y nommant vos représentants.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 22 février 2010

LE CONSEIL COMMUNAL